

2025

Quali  
sport

Organisme qualificateur

Patinoires

Patinoires

4



# Introduction à l'activité

## Définition

Concerne des ouvrages constitués des aménagements nécessaires à la pratique du patinage de loisirs ou de compétition.

L'ouvrage peut être de plein air ou d'intérieur, fixe ou démontable.

## Eligibilité aux qualifications

Est éligible aux qualifications :

- a) L'entreprise qui réalise tout ou partie significative des ouvrages.
- b) La société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation de travaux ; mais assure la responsabilité technique, juridique et financière de l'opération.
- b") Dans ce cas également, les entreprises qui réalisent une partie significative de travaux en cotraitance ou sous-traitance. Dans ce cadre, les certificats de capacité délivrés par la société titulaire seront pris en compte.

## Références et attestations de travaux

L'entreprise doit produire des attestations originales et signées par le Maître d'ouvrage (public et/ou privé) ou le Maître d'oeuvre (architecte, bureau d'études...) de l'opération, ce pour chaque qualification demandée.

Ces attestations sont examinées au regard de la définition de la qualification arrêtée par la nomenclature, des seuils (nombre, surfaces cumulées) exigés, de leur contenu et des justificatifs associés (compléments).

## Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer de personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination de travaux.
- Disposer de moyens techniques internes ou externes adaptés à la qualification demandée.
- Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un ingénieur ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise. Sauf pour les qualifications 402 et 403. Dans ce cas, les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 2 ans d'expérience dans la profession.



6

Pour la conception ou bien la réponse architecturale accompagnant les patinoires, se reporter à l'activité 6 "Programmation et Ingénierie Sportive"



8

Pour l'entretien, la maintenance ou l'exploitation se reporter à l'activité 8 "Entretien/Maintenance et Exploitation"

## Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du
1 <sup>ère</sup> Session	fin mai	1 <sup>er</sup> juillet
2 <sup>ème</sup> Session	fin octobre	1 <sup>er</sup> décembre

## 40 Patinoire

### 400 Patinoire Permanente Intérieure

Construction ou rénovation d'ouvrage consistant en une aire de glace artificielle fermée et ses équipements annexes (revêtement sol, bancs des joueurs, banque à patins, etc.), destinée à une utilisation de loisirs, de spectacles, d'entraînement et de compétition des différentes disciplines des sports de glace.

### 404 Equipements Techniques et/ou Spécifiques

Mise en oeuvre d'une installation complète et/ou de matériels destinés au fonctionnement technique spécifique d'une patinoire : dalle (froide ou chaude), production de froid, isolation, déshumidification, rambarde et protection transparente, etc.

### 401 Patinoire Permanente Extérieure

Construction ou rénovation d'ouvrage consistant en une aire de glace artificielle de plein air (nue, couverte ou couvrable) et ses équipements annexes (revêtement sol, bancs des joueurs, banque à patins, etc.), destinée à une utilisation de loisirs, de spectacles, d'entraînement et de compétition des différentes disciplines des sports de glace.

### 402 Patinoire Temporaire - Glace

Installation de plein air ou dans une salle, à titre temporaire, d'une aire de glace artificielle démontable.

### 403 Patinoire Temporaire - Piste Synthétique

Installation de plein air ou dans une salle, à titre temporaire, d'une aire de glisse synthétique démontable.

## 40 Patinoire

### Production d'attestations de travaux\*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 10 années (le temps de 5 cycles de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 10 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments souhaités pour chaque attestation envoyée et pour l'appréciation des jurys
400	1	descriptif ou facture + photo(s)
401	1	
402	2	
403	1	
404	1	

\* Imprimés Qualisport

